

Procès-verbal du Conseil Municipal du 25 janvier 2022

ORDRE DU JOUR :

1 Adoption du compte-rendu de la séance précédente.

2 Délibération :

I. Annulation de la décision modificative adoptée par délibération n°33_07/12/2021

II. Plan de financement _ Travaux toitures écoles 2022

III. Convention de mise à disposition des locaux « école et services périscolaires »_SIVOM Les 5 vallées

3 Informations et questions diverses :

I.Travaux en cours (chaufferie, locaux associatifs...)

II.Débat d'orientation budgétaire

III.Réunion des associations 2022

IV.Points d'informations

V. Retour des réunions extérieures

4) Décisions prises par le Maire dans le cadre de la Délégations de pouvoirs

Nombre de Conseillers :			
En exercice : 10		<u>Date de Convocation :</u> 21 janvier 2022	
Présents : 07	Pouvoirs : 02	<u>Date d'affichage :</u> 21 janvier 2022	
Votants : 09			

L'an deux mil vingt deux et le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD.

Présents : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Guy BRULON, Richard GABILLAT, Françoise FERRANDON, Arlette LIMOUSIN

Absents excusés : Julie CHONE a donné pouvoir à Guy BRULON

Eloïse PLANTUREUX a donné pouvoir à Françoise FERRANDON

Eric DESMET

Secrétaire de séance : Françoise FERRANDON

1) Compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2021 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose au Conseil, qui l'accepte, à l'unanimité, d'ajouter à l'ordre du jour la vente d'une parcelle à l'entreprise SAS PRUDHOMME TP.

2) Délibérations :

I. Annulation de la décision modificative adoptée par délibération n°33_07/12/2021

(Délibération N°01_25/01/2022)

Par délibération n°33_07/12/2021, le Conseil municipal a :

* adopté la méthode de calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2021, pour le budget principal,

* a décidé d'inscrire les crédits correspondants chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »,

* a adopté la décision modificative suivante :

Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Art 6713 Secours et Dots..... - 10,00 €	Art 6817 Dot. aux provisions pour dépréciation des actifs circulants.....+ 10,00 €

Cependant, après échange avec la Comptable publique, aucune créance douteuse n'étant relevée pour la Commune cette décision modificative n'est pas justifiée.

Par conséquent, le Maire propose à l'Assemblée d'annuler la décision modificative citée ci-dessus.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°33_07/12/2021

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité, l'annulation de la décision modificative adoptée par délibération n°33_07/12/2021

II. Plan de financement pour la rénovation de la toiture de l'école (Délibération N°02_25/01/2022)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réhabiliter la toiture des bâtiments scolaires.

Après consultation des entreprises, la « SARL BRY-PROT » a transmis un devis pour un montant de 68 699,40€ HT, soit 82 439, 28 € TTC

Aussi, il sollicite l'avis de l'Assemblée pour inscrire ces travaux au Budget prévisionnel 2022, retenir le devis suivant et valider le plan de financement suivant :

Devis « SARL BRY-PROT » = 68 699,40 € HT

DETR	41 219,00 €, soit 60 %
Autofinancement communal	27 480,40 €, soit 40 %

Soit un total de : 68 699,40 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire préfectorale du 30 décembre 2021, relative aux projets éligibles à la DETR 2022

Considérant l'offre de prix reçue.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- * **confirme** la nécessité de réaliser les travaux de réhabilitation de la toiture des bâtiments scolaires ;
- * **approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- * **décide d'inscrire** ces travaux sur le Budget Prévisionnel 2022 ;
- * **charge** le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR
- * **autorise** le Maire à signer tous documents administratifs s'y rattachant.

III. SIVOM Les 5 Vallées_Convention de mise à disposition des locaux « école et services périscolaires » (Délibération N°03_25/01/2022)

A la suite du transfert des compétences « école, garderie et cantine » au SIVOM Les 5 Vallées, le Conseil municipal, par délibération n°48 du 16 octobre 2019, a accepté de mettre à disposition de ce syndicat les locaux de l'école, services périscolaires et leurs annexes et a autorisé le Maire à signer la convention nécessaire.

Cependant, la convention prévoyant que le montant, reversé par le syndicat lié au remboursement de frais de fonctionnement (chauffage, électricité, eau...), soit fixé annuellement par les Conseils municipaux pourvus d'un site scolaire. Au regard de l'augmentation de l'eau et des énergies, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'augmenter ce montant de 3% pour 2022, soit la somme de 240 €.

Pour rappel, loyer 2019 = 7 716 € / 2020 = 7 870 € /2021 = 8 027 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations N° 19 et 20 du 14 mai 2019, portant sur l'adhésion au SIVOM des 5 Vallées et le transfert de compétences,

Vu la délibération n°48 du 16 octobre 2019, portant mise à disposition des locaux de l'école, services périscolaires et leurs annexes au SIVOM des 5 Vallées,

Vu l'article 4 de la convention signée entre la Commune de Tranzault et le SIVOM des 5 Vallées en 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* **approuve** la proposition d'augmenter la participation financière du SIVOM des 5 Vallées pour l'année 2022 de 240 €, soit une participation annuelle de 8 267 € ;

* **autorise** le maire à signer l'avenant n° 03 ci-annexé. la proposition d'augmenter la participation financière du SIVOM des 5 Vallées pour l'année 2022 à 8 267 € et autorise le maire à signer l'avenant n° 03 ci-annexé.

IV. Vente de la parcelles cadastrée A1528 et A511 (Délibération N°04_25/01/2022)

Par courriel reçu le 21 janvier 2022, la SAS PRUDHOMME TP, représentée par Monsieur PRUDHOMME Nicolas souhaite acquérir les parcelles n° A1528 (1 203 m²) et A511 (2 540 m²) situées « Route du Lys » pour 5 € du M².

Après échange avec cette entreprise, il a été prévu de vendre la parcelle A1528 (1 203 m²) et une partie de la parcelle A511, laissant un passage de 7 mètres. Ce découpage engendrant des frais de géomètre pour la Commune, il est proposé de vendre le terrain à hauteur de 5,50 €/m².

La recette de la vente est estimée à environ 12 000 €uros.

Par conséquent, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de délibérer et de prendre des dispositions pour la réalisation d'une future vente d'une partie de ce terrain.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la SAS PRUDHOMME TP reçue le 21 janvier 2022,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de :

* **vendre** à l'entreprise SAS PRUDHOMME TP la parcelle A1528 et une partie de la parcelle A511 (superficie à définir après passage du géomètre) ;

* **fixer** le prix de vente à 5,50euros T.T.C le m². Les frais notariés seront à charge de l'acquéreur et les frais de bornage à la charge de la Commune ;

* **charger** le Maire de réaliser les démarches nécessaire pour le bornage nécessaire à cette opération ;

* **autoriser** le Maire à signer tous les documents (déclaration préalable de division foncière, promesse et acte de vente...) permettant de concrétiser l'opération.

3) Questions diverses

1.Travaux en cours

Local « La Mailloche » : Coulage de la dalle le 31 janvier 2022 au matin avec 4 volontaires de l'association ; attendre 3 semaines minimum de séchage avant de poser le plancher chauffant.

Chaufferie et projet wc public : Coulage de la dalle pour la pose de la fosse de dépotage devant le silo prévu également le 31 janvier 2022, ainsi que les fondations des futurs wc publics.

Pose des nouveaux radiateurs dans la salle des fêtes, les 3 logements communaux et le local CDF et CJT prévue fin de semaine. Des radiateurs en fontes ont été récupérés et remis en état par l'employé municipal et posés par la société JEAUMOT pour la mairie et le local CDF et CJT

Travaux concernant de terrassement de la cuve à gaz de la chaufferie derrière le garage communal, prévus semaine 6 pendant les congés scolaires.

Pose du faux plafond de la chaudière et du silo prévue fin janvier.

Prochaine réunion de chantier programmée le 4 février 2022.

2.Réunion des associations 2022

Aucune réunion n'ayant eu lieu depuis 2 ans, suite à la pandémie du COVID-19, il est nécessaire de prévoir une réunion des associations fixer le 11 mars 2022 à 19 heures sous réserves des contraintes sanitaires.

3. Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil municipal a débattu et accepté la proposition du Débat d'Orientation Budgétaire – Investissement 2022 – sous réserve des possibilités financières du budget primitif 2022 :

DOB - INVESTISSEMENT BP2022 – cm du 25/01/2022							
DEVIS TOITURES BATIMENT SCOLAIRE-MAIRIE							
DEPENSES	petite tuile		résamiantage	ardoise		résamiantage	retenu en ardoise
	montant ht	montant ttc		montant ht	montant ttc		
Entreprise PROT	49 537 €	59 444 €	non compté	56 699 €	68 039 €	14 400 €	71 099 €
Entreprise WESTRELIN	64 468 €	77 361 €	inclus devis	73 038 €	87 645 €	inclus devis	
PROPOSITION DOB 2022							
DEPENSES	montant ht	montant ttc	estimation subvention	reste à charge bp2022	recup tva n+2	RAPPEL Inscrit bp2021	
Travaux de voirie							
Route de chantome	42 570 €	51 084 €	22,30 %	9 500 €	41 584 €	6 983 €	25 000 € (emprunt 2021)
Travaux réfection toiture ardoise							
Bâtiment scolaire	70 000 €	84 000 €	60,00 %	42 000 €	42 000 €	11 483 €	0 €
Maîtrise d'œuvre étude « grand'maison »	20 000 €	24 000 €	0 €	24 000 €	3 281 €	20 000 €	
Réparation mur cimetièrre							
Façade principal	11 200 €	13 440 €	0 €	13 440 €	1 837 €	12 500 € (emprunt 2021)	
Travaux cloche église	3 000 €	3 600 €	0 €	3 600 €	492 €	0 €	
Travaux enduit façades locaux							
Cdf-cdj + wc public	10 000 €	12 000 €	0 €	12 000 €	1 640 €	0 €	
Travaux toiture							
Wc public	5 000 €	6 000 €	0 €	6 000 €	820 €	0 €	
Travaux baies vitrées							
Wc public	5 000 €	6 000 €	0 €	6 000 €	820 €	0 €	
Achat panneaux randonnée	1 000 €	1 200 €	0 €	1 200 €	164 €	0 €	
Achat rotofil + réciprocaeur	1 000 €	1 200 €	0 €	1 200 €	164 €	0 €	
Achat plonge – frigo – lave linge	4 000 €	4 800 €	0 €	4 800 €	656 €	0 €	
Bornage vente parcelle	800 €	960 €	0 €	960 €	131 €	0 €	
Inventaire Biodiversité Communale	20 000 €	24 000 €	80,00 %	16 000 €	8 000 €	3 281 €	0 €
TOTAL =	193 570 €	232 284 €		67 500 €	164 784 €	31 753 €	57 500 €
Divers							51 271 € (emprunt 2021)
TOTAL =							108 771 €
Autres							
RECETTES							
Vente terrains – (M. Prudhomme)		12 000 €					

4. Points d'information

* Club de Vannerie : Le Club de Vannerie est à la recherche de personnes pour planter de l'osier ; l'école de Tranzault sera consultée. Il a été proposé de faire des plantations dans le bourg derrière la salle des fêtes ainsi que dans les lieux-dits.

* SIC Berry Energie Bocage

Mr Paul Clément chargé de mission de cette structure est venu présenter cette filière de stockage et de production plaquettes de bois énergie pour alimenter les chaufferies biomasse ; l'intérêt de cette démarche est d'associer des producteurs locaux afin de garantir des pratiques vertueuses. 2 à 3 agriculteurs suffiraient pour la commune pour alimenter la chaufferie.

5. Retour des réunions extérieures

Communauté de Communes :

* Ordures ménagère : La redevance des ordures ménagères va subir une augmentation de 20 %. Un diagnostic a été effectué par l'ADEME concernant l'évolution entre 2019/2020, et afin de trouver des sources d'économies ; plusieurs pistes sont à étudier : redevance incitative, développer le compostage, diminution du nombre de ramassage (tous les 15 jours) ;

En parallèle est menée une étude départementale pour le ramassage des biodéchets .

En conclusion l'objectif est d'encore mieux trier, et de diminuer de manière significative l'enfouissement.

* Tourisme: Il a été décidé de créer un office du tourisme du Val de Bouzanne, ouvert d'avril à octobre, sur la commune de Neuvy, dans les locaux de l'ancien fleuriste, au carrefour de la basilique, pour un loyer annuel de 5 000 €.

* Gemapi:

Dans le cadre du contrat de rivière du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la bouzanne (SMABB), des travaux de réfections sont prévus le long de la Bouzanne et ses affluents ; leurs

coûts sont estimés à environ 230 000€ - le reste à charge à la cdc Val de Bouzanne, est d'environ 37000€ - La commune est concernée par le Gourdon ; une réunion de présentation des travaux est prévue semaine prochaine à Lys Saint Georges.

Syndicat des Eaux de La Couarde :

à retenir de la réunion l'augmentation des tarifs :

- 2 % pour l'abonnement - 5 % pour l'ouverture des compteurs - 5 % pour le prix horaire d'intervention, prix forfaitaire des branchements.
- Une étude de la qualité des réseaux de l'eau a été effectuée pour mieux cibler les fuites qui restent encore trop nombreuses.

SIVU Voirie

La mise en place d'un nouveau système de broyage à lamier à fléau avec mulching moins agressif pour l'entretien des haies ; un devis « marque greentech » a été fourni pour un montant de 16 000 €uros HT. Une réunion est prévue le 27 janvier pour voter une demande de subvention auprès de la DETR.

SIVOM les 5 Vallées

Suite à la rencontre avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Châtre concernant la carte scolaire, le SIVOM pourrait perdre une classe sur les 7 actuelles au regard de la baisse théorique des effectifs qui passeraient, à la rentrée prochaine, de 125 à 117 élèves.

ADEFIBOIS Berry

Départ de M. Antoine BLANCHONNET, remplacé par M. Benjamin CULAN.

Reconduction de M. Pascal COUTURIER (*Maire de VICQ EXEMPLET*) dans ses fonctions de Président.

Visite de la chaufferie, présentation du procédé de transformation de l'écorce en litière pour remplacer la paille. La gestion durable des haies doit être mieux optimisée.

Il est rappelé lors de cette réunion la phase travaux en cours de la chaufferie biomasse .

4) Décisions prises par le Maire dans le cadre de la Délégations de pouvoirs

En date du 30 décembre 2021, et après échange avec la trésorière, Monsieur le Maire a décidé, d'un virement de crédit entre les articles **13912** (*Subvention d'investissement de la Région sur biens amortissables*) et **1322** (*Subvention d'investissement de la Région sur biens non amortissables*) pour un montant de 2 088,00 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 21h30

La prochaine séance du Conseil municipal est prévue le 8 mars 2022 à 19h00

Philippe VIAUD

Chantal HIBERT

Damien FRADET

Guy BRULON

Richard GABILLAT

Françoise FERRANDON

Arlette LIMOUSIN